# **Dispositif AS-IDE : BOOSTEZ VOTRE PARCOURS** !

# **Convention de stage en immersion (2 à 5 jours)**

**Article 1**

La présente convention règle les rapports entre :

**L’établissement d’accueil :**

Nom de l’établissement :

Adresse :

Code postale : Ville :

Courriel :

Représenté par son Directeur :

Lieu de stage *(si différent de l’adresse de l’établissement)* :

Service d’accueil :

**ET l’établissement employeur :**

Nom de l’établissement :

Adresse :

Code postale : Ville :

Représenté par son Directeur :

Concernant le stage en immersion effectué dans l’établissement par le professionnel ci-après désigné :

Nom : Prénom :

Métier : Grade :

L’établissement devra porter cette convention à la connaissance du professionnel, et obtenir, préalablement au stage un consentement exprès aux clauses de la convention.

**Article 2**

Le stage en immersion a pour objet essentiel la découverte d’un service ou d’un secteur pour une IDE ou une AS ayant un projet de mobilité vers d’autres secteurs d’exercices, sans que l’établissement d’accueil puisse retirer aucun profit de la présence du stagiaire dans l’établissement.

**Article 3**

Décliner le programme du stage

**Article 4**

Le stage dont la durée maximal est de 5 jours aura lieu :

du ……………………………………………………….. au ………………….…………………………………….

Ce stage s’effectuera à raison de 35 heures de travail effectif pour une durée de stage équivalente à 5 jours

**Article 5**

Le stagiaire, pendant la durée de son séjour dans l’établissement (insérer le nom de l’établissement d’accueil) demeurera professionnel de l’établissement (insérer le nom de l’établissement employeur). Il reste sous l’autorité et la responsabilité du chef d’établissement employeur.

Il est suivi par un professionnel mandaté par le l’encadrement du service d’accueil.

**Article 6**

Le stagiaire est soumis aux règles générales en vigueur dans l’établissement d’accueil, notamment en matière de sécurité, d’horaires et de discipline. Le secret professionnel s’impose à tout stagiaire dans les conditions établies par la loi. Il est tenu d’observer une entière discrétion sur l’ensemble des renseignements qu’il pourra recueillir à l’occasion de son stage ou du fait de sa présence dans l’établissement. Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu’il a vu, entendu, lu, constaté et compris.

**Article 7**

Au cours du stage, les stagiaires ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de l’établissement d’accueil.

**Article 8**

En cas d’accident survenant soit au cours du travail, soit au cours du trajet, l’obligation de déclaration d’accident incombe à l’établissement d’accueil. Celui-ci adressera au chef d’établissement employeur, sans délais, une copie de la déclaration. Il appartiendra à l’établissement employeur de prévenir l’organisme de protection sociale compétente, dans les délais légaux.

**Article 9**

Les frais de nourriture et le transport resteront à la charge du stagiaire.

**Article 10**

Le cadre de l’unité d’accueil surveillera l’assiduité du stagiaire. Lorsqu’une absence sera constatée, il voudra bien aviser téléphoniquement l’établissement employeur. Le stagiaire devra de son côté informer son établissement employeur du motif de l’absence et fournir un justificatif dans les meilleurs délais.

**Article 11**

A l’issue de chaque stage, le cadre de l’unité d’accueil, devra renseigner une attestation de fin de stage. Ce document devra être transmis au service formation continue de l’établissement employeur. Il est souhaitable que l’attestation de fin de stage soit argumentée et que les observations soient communiquées au stagiaire au cours d’un entretien avec le cadre de l’unité d’accueil.

**Article 12**

Une copie de la présente convention dument signée par l’ensemble des parties devra être adressée à la délégation ANFH Limousin *(17 rue Columbia Parc Ester Technopole 87068 Limoges Cedex).*

En supplément, une copie de ce document sera remise aux trois parties prenantes.

Fait à ……………………………, le ………………………………

Lu et approuvé Lu et approuvé

Le Directeur de l’établissement Le Directeur de l’établissement

d’accueil employeur

Lu et approuvé Lu et approuvé

Le stagiaire Le cadre de l’unité d’accueil